



---

## Le conte, une discipline en forte émergence

---

### Un développement ralenti par un soutien mal adapté aux réalités d'une jeune discipline professionnelle

#### Résumé du contenu du mémoire

Ce mémoire se concentre sur les points suivants :

- **Patrimoine immatériel** : l'importance de lancer un réel plan de développement de ce secteur. Suite à l'entrée du patrimoine immatériel à la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* en 2012, aucune mesure de développement ou de sauvegarde n'a été mise en place.
- Reconnaissance du statut essentiel des **organismes de services** dans les disciplines en émergence pour bâtir les infrastructures porteuses de leur milieu culturel.
- Maillage essentiel entre le milieu de la culture et celui de l'éducation, à commencer par l'ouverture d'un dialogue permanent entre le **ministère de l'Éducation** et les représentants de l'ensemble des disciplines artistique.
- **Formation professionnelle** : L'art du conte n'est couvert par aucune formation initiale. Dans le contexte, la formation continue est primordiale, mais extrêmement mal soutenue.
- Plus grande **flexibilité des instances gouvernementales** pour s'adapter aux réalités de chacun des secteurs, de chacune des disciplines.

#### Mémoire déposé par le **Regroupement du conte au Québec**

Le Regroupement du conte au Québec (RCQ) est né en 2003, par le désir des acteurs du milieu du conte d'établir l'autonomie et la spécificité de cette pratique artistique, notamment étant donné le nombre croissant d'artistes conteurs et la diversité des pratiques.

Le RCQ rassemble et mobilise les forces vives du milieu pour faire connaître toute la diversité du conte comme un art de la parole. Engagé auprès de ses membres, il soutient et coordonne des activités et des services qui ont un effet structurant pour la discipline. Il encourage la synergie des actions et appuie la recherche d'excellence artistique dans le domaine.



---

## **1/ Que pensez-vous de ces principes? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec?**

Les principes énoncés sont tous éminemment importants. Il faudrait toutefois s'assurer que le principe F et le principe H incluent la notion des pratiques. Nous voulons dire que la reconnaissance de la **diversité** des pratiques culturelles est primordiale entre autres pour s'assurer d'une **équité** dans la répartition des ressources entre les différentes pratiques pour permettre leur développement et leur présence sur le territoire.

L'action territoriale est aussi un enjeu majeur. Au-delà du financement parcellaire fait actuellement, il apparaîtrait des plus profitable de permettre aux organisations actuelles de porter des initiatives dans plusieurs régions, simplement d'habiter une diversité de territoires.

## **2/ Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?**

Il nous apparaît primordial de pousser beaucoup plus loin la transectorialité des enjeux et de l'implication culturelle. Il est extrêmement difficile pour plusieurs milieux en émergence de s'asseoir avec des agents de nombreux ministères et de construire une action concertée adéquate. Le manque de ressources dans ces ministères est très souvent évoqué pour expliquer leur incapacité à déléguer des ressources humaines pour ouvrir un dialogue.

En ce sens, l'Agenda 21 ne semble pas avoir pu créer une réelle mobilisation des différents secteurs d'activités du Québec autour de la culture, et vice-versa. Peut-être certaines grandes institutions et secteurs implantés au Québec depuis très longtemps ont pu profiter de nouvelles ouvertures créées par cette stratégie, mais il n'en est rien pour de nombreux milieux qui ne sont pas dotés d'importantes industries culturelles.

Il est bien dommage de constater que par manque de ressources et par manque de réelle volonté de certains intervenants, le Québec se prive de secteurs entiers qui sont prêts à participer à la vitalité culturelle et au développement du Québec comme le proposait l'Agenda 21.

Nous nous devons de souligner aussi les manques flagrants en ce qui a trait à l'intervention de l'État dans le domaine du patrimoine vivant/immatériel. Et ce, malgré l'incorporation du patrimoine immatériel à la Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur en 2012.

Outre le fait de pouvoir inscrire des éléments du patrimoine immatériel au registre, aucune vision de développement et de sauvegarde n'est présentement mise en place. Le processus présent nous oblige à en arriver à la conclusion que l'intervention de l'état n'a eu aucun impact sur le patrimoine immatériel.



---

Ce dernier doit être mis en valeur dans la prochaine politique culturelle, car il constitue un vaste terrain à développer au Québec qui pourrait faire grandement briller notre culture.

**3/ Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local)?**

Au niveau du patrimoine immatériel, le milieu demande depuis un certain temps que soit créé un comité permanent chargé d'harmoniser les interventions en patrimoine immatériel. Ce comité serait transversal et permettrait d'asseoir autour d'une même table des intervenants de plusieurs secteurs touchés par le patrimoine immatériel.

Simplement pour ce qui est du conte comme élément du patrimoine immatériel, les instances provinciales suivantes devraient pouvoir mener une concertation continue : CALQ, SODEC, Tourisme, Éducation, BANQ, Langue française, Culture et Tourisme.

**4/ Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?**

Il est clair que le ministère de l'Éducation devrait être parti prenand de la vision du développement culturelle. Des ressources conjointes entre ce ministère et celui de la culture devraient établir des ponts durables qui permettent à l'ensemble des milieux culturels de bâtir des initiatives conjointement avec le secteur de l'éducation.

**7/ Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives)? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement?**

Pour l'instant, force est de constater que le virage numérique favorise les grandes institutions, les organismes qui sont déjà très bien établis ainsi que les champs culturels déjà producteurs de contenus numériques (art médiatique, cinéma, art numérique, art visuel...).



---

L'approche gouvernementale actuelle est de pondre un grand nombre de mesures spécifiques, et d'attendre une réponse du milieu via le dépôt de projet. Cette attitude plutôt passive ne permet pas un réel accompagnement et une prise en charge des milieux de la question du numérique. Surtout que la stagnation du financement de nombreux organismes et du financement des créateurs les oblige à prendre sur leur temps de création et de gestion pour acquérir des compétences ou même simplement une compréhension des enjeux numériques dans le but d'arriver, peut-être, à profiter eux aussi de la manne actuelle.

Le Regroupement du conte au Québec a mainte fois répété au Conseil des arts et des lettres du Québec que les mesures actuelles ne répondent pas aux besoins de son secteur. Le besoin premier étant de permettre la recherche et la concertation du milieu dans le champ numérique. Par exemple, les conteurs et organismes de conte ont grandement besoin de production de contenus vidéo pour le web pour, ultimement, créer des plateformes pour faire connaître les créateurs et leurs créations au grand public. Toutefois, tous les intervenants du conte sont formels : il n'y a pas de modèles de réussite pour ce qui est de la production d'une vidéo de conte. La question de « comment filmer le conte » est au cœur des préoccupations. Aucun programme ne permet toutefois de soutenir cette recherche, même devant une demande de tout un milieu.

**10/ Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire?**

Il est primordial de redonner le pouvoir aux organismes créateurs et producteurs sur le terrain au lieu de parachuter la responsabilité d'intégrer ces questions aux municipalités déjà débordées. Les organismes sont, dans ce cadre, des intervenants citoyens. Ces organismes peuvent être autant des associations locales, régionales ou provinciales.

**13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?**

**a. la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels,**

La fragilisation constante des mesures de formations particulièrement dans la formation continue des créateurs est extrêmement problématique. Il est de plus en plus difficile d'organiser des activités de haut calibre dans le domaine de la formation.



---

La formation en art mériterait bien certainement une plus grande concertation structurelle; les sources financières sont fragmentées à travers différents réseaux qui ne sont pas en contact les uns avec les autres. Il s'en suit des montages financiers complexes et peu fiables, sujets aux fluctuations constantes des politiques en formation des différentes instances. Appliquer un plan de formation demande de prévoir jusqu'à quatre ans d'activités, ce qui est tout à fait impossible pour le milieu du conte actuellement.

Il n'y a pas de formation initiale en conte. Cela constitue un réel problème vu la vitalité du phénomène du conte au Québec depuis 20 ans. Le Québec traîne de la patte et est en retard de 10 à 15 ans sur de nombreux pays d'Amérique du Sud et d'Europe. Toutefois, le dynamisme du milieu a permis de prendre un rôle de chef de file au Québec et à l'international dans la structuration de ses fondations pédagogiques.

La première ligne de formation devient donc la formation continue. Si une formation initiale est souhaitée, le renforcement de la formation continue est essentiel dans le contexte d'un milieu actuellement composé de praticiens autodidactes.

Après huit ans de travail du RCQ, le milieu du conte est prêt à passer à la prochaine vitesse en formation; les études ont été réalisées, les bases pédagogiques sont posées, le milieu s'est entendu. Et le conte n'est pas seul à vouloir faire sa place. Les budgets des formations culturelles et particulièrement en formation continue n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans. Mais l'écosystème continue de se développer, d'innover, les besoins changent, mais les structures asphyxiées n'ont pas la capacité de s'ajuster aux nouvelles réalités.

#### **14/ Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?**

Poser la question est y répondre, car ce maillage est actuellement absent. L'école québécoise n'est associée aux milieux que via les artistes et quelques enseignants praticiens. Aucune consultation pérenne avec les acteurs du milieu culturel n'est engagée, les portes sont même closes dans la majorité des cas. Les CÉGEPs et universités s'en sortent mieux sur ce point.

Chaque discipline possède des qualités pédagogiques intrinsèques démontrées par de nombreuses études. Plusieurs d'entre elles les confirment en agents efficaces contre le décrochage scolaire. Nous nous en passons trop.



---

### **36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?**

En juin dernier, la coupe subite imposée aux organismes de service en culture a fait mal et, malheureusement, est restée sans réelle explication. Pour des milieux en pleine émergence comme le conte, il s'agit d'une grave erreur de compréhension du développement de notre secteur.

Il n'y a pas de prix professionnels en conte, de réseaux de salles, de critiques, de showcases, de lieux de formations, de salles de spectacles adaptés au conte, d'agents et de gérance pour conteurs... Qui s'occupera de mettre en place et de favoriser tout cela si ce n'est le Regroupement du conte au Québec ? Le milieu du conte est très clair lorsqu'il a mandaté le RCQ de jouer ce rôle. Mais ce rôle est-il reconnu ? Peut-être, mais il n'est clairement pas soutenu. C'est dire que la matière première, les œuvres et les conteurs sont prêts, mais pour arriver à bâtir ce que de nombreuses autres disciplines ont mis en place il faut pouvoir agir. Les besoins particuliers du conte liés à la création de ses infrastructures doivent être pris en compte dans la création et l'évaluation des programmes.

Ce n'est pas tout de soutenir l'excellence et les milieux innovants, si tous n'ont pas des infrastructures équitables.

Le système de financement doit doter le conte du statut de discipline artistique à part entière. Il est encore aujourd'hui très complexe de cohabiter avec le milieu littéraire (sous lequel le conte est classé) lorsque la production de l'un est le livre imprimé et que celle de l'autre est le spectacle. Le classement sous la discipline du théâtre n'est non plus heureux, voire pire. Le milieu du conte est pourtant équivalent en taille au milieu des arts interdisciplinaires qui possède un tel statut disciplinaire.

Cet état de fait crée des distorsions. Ainsi, le milieu littéraire ne possède pas de regroupements nationaux. Toutefois, le RCQ respecte en tout point la définition du terme étant le seul qui regroupe le milieu du conte, incluant l'ensemble de la chaîne de ce milieu. Mais il ne peut obtenir ce statut, car il ne représente pas les arts littéraires, une discipline tout à fait différente.

En ce qui a trait au patrimoine immatériel, le financement devient plus qu'urgent. Ne serait-ce que pour permettre que l'état ait un impact sur les éléments qu'il désigne au registre du patrimoine immatériel.



---

**37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies? Quels ajustements seraient nécessaires?**

Si la volonté réelle du gouvernement est d'assurer une vraie liberté d'expression du milieu culturel, il est impératif qu'il dépolitise ses sociétés d'État. Les interventions chirurgicales constantes des différents ministres ont créé d'importantes distorsions du financement et une volatilité de celui-ci.

Le milieu apprécie grandement la qualité de certaines des sociétés d'État comme le Conseil des arts et des lettres du Québec. Il ne serait que profitable que ce dernier soit indépendant comme peut l'être le Conseil des arts du Canada.

**39/ Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?**

Le prix unique du livre serait nécessairement un atout en ce sens. Le temps des consultations est terminé, la majorité des intervenants s'entendent sur les bienfaits d'une telle mesure.